



**Arrêté modificatif autorisant au titre de l'année 2026  
l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le grade  
d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,  
Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

**Vu** le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

**Vu** l'arrêté du Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, en date du 28 mars 2024 portant délégation de signature à Madame Nathalie DEGRYSE, directrice interdépartementale des routes Nord,

**Vu** l'arrêté du 29 janvier 2026, autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État

Sur proposition de la Directrice interdépartementale des routes du Nord,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le nombre total de postes offerts aux concours interne et externe est fixé à 12, répartis comme suit :

Concours externe : 8

Concours interne : 4

**Article 2 :**

Les dispositions des autres articles restent inchangées.

La Directrice interdépartementale des routes Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice interdépartementale des routes Nord,

Nathalie DEGRYSE